

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2021 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent les revenus et les dépenses de fonctionnement suivants :

Description	Montant
Revenus	1 310 085 \$
Affectations diverses	151 795 \$
Total des revenus	1 461 880 \$
Dépenses (sans amortissement)	1 117 765 \$
Remboursement de la dette à long terme	135 700 \$
Total des dépenses	1 253 465 \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	208 415 \$

La municipalité a également effectué des dépenses d'investissement pour 300 436 \$ qui concernent principalement les éléments suivants :

- L'acquisition d'un photocopieur multifonction et d'une étagère;
- Le remplacement des panneaux d'alarmes dans certains bâtiments municipaux;
- La réalisation de travaux d'amélioration au bâtiment de traitement de l'eau potable et le remplacement de luminaires de rue au DEL;
- L'acquisition d'un balai mécanique et d'un camion de déneigement.

Certaines dépenses d'investissement réalisées en 2020 ont été financées de manière permanente au début de l'année financière 2021. La dette à long terme de l'administration municipale passe de 991 004 \$ au 31 décembre 2020 à 1 440 834 \$ au 31 décembre 2021. Cette dernière a atteint un sommet au 31 décembre 2021 et devrait diminuer dans les prochaines années. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 216 711 \$ au 31 décembre 2020 à 160 681 \$ au 31 décembre 2021 en raison des différentes affectations pour financer certaines dépenses réalisées en 2021 et pour limiter la hausse des taxes municipales en 2022.

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-des-Sables au 31 décembre 2021 conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2021 était de 4 585.68 \$ et celle des conseillers était de 1 528.56 \$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération tel que prévu au *Règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux*.

En 2021, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération de 146.52 \$ pour chaque séance régulière, extraordinaire ou du comité administratif à laquelle il assiste. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération ainsi qu'une rémunération compensatoire de 15 % de l'allocation de dépenses versée tel que prévu au règlement numéro 275-2019 de la MRC.

Gérald Beaulieu, Maire